



**PROCÈS-VERBAL
DU COMITÉ SYNDICAL
DU MERCREDI 21 SEPTEMBRE 2022
A 20H00**

Étaient présents :

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE MARNE-ET-GONDOIRE

Présents : Michel ARRUFAT, Steve BARROCAL, Michael CHAPOTELLE, Olivier COLAISSEAU, Laurent DELPECH, Jacques DELPORTE, Serge DUJARRIER, Edouard LEROY, Bernard MAINGON, Nebojsa MAJIC, Marie SAILLIER.

Absent excusé : Laurent SIMON

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION PARIS VALLEE DE LA MARNE

Présents : Gérard EUDE, Corinne LEGROS-WATERSCHOOT, Patrick RATOUCHE, Marie SOUBIE-LLADO, André YUSTE, Gérard BEGUE (suppléant).

Absent excusé : Franck HAEGELIN

VAL D'EUROPE AGGLOMERATION

Présents : Serge ARNAUD, Fernand VERDELLET.

À la convocation des délégués titulaires, était jointe une note explicative de synthèse résumant l'ensemble des points.

Le quorum est atteint.

La séance est ouverte à 20h05 sous la présidence de M. Jacques DELPORTE.

Le Président propose à M. Fernand VERDELLET (Val d'Europe Agglomération), qui l'accepte, d'être secrétaire de séance.

Le Président énumère ensuite les points prévus à l'ordre du jour.

01 Approbation du procès-verbal du Comité Syndical du 22 juin 2022

Le Président rappelle les points abordés lors du Comité Syndical du 22 juin 2022. Aucune observation n'est formulée par les membres du Comité Syndical.

Entendu l'exposé du Président :

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical,

APPROUVE le Procès-Verbal de la séance du Comité Syndical du 22 juin 2022.

ADOPTÉ A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES.

(Pour : 19 – Contre : 0 – Abstention : 0).

02 Modification de la composition du Comité Syndical : installation d'un nouveau délégué suppléant pour Val d'Europe Agglomération

Le Président informe les membres présents que le Conseil Communautaire de Val d'Europe du 07 juillet 2022 a procédé à la désignation d'un nouveau délégué suppléant M. Christophe POLLIEN en remplacement de M. Grégory BORDER pour représenter la Communauté d'Agglomération au sein du Comité Syndical du Siam.

Entendu l'exposé du Président,

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical,

PROCÈDE à l'installation de M. Christophe POLLIEN comme délégué suppléant représentant la Communauté d'Agglomération de Val d'Europe au sein du Comité Syndical du Siam en remplacement de M. Grégory BORDET.

PREND ACTE de la nouvelle composition du Comité Syndical du Siam (*voir liste jointe*).

ADOPTÉ A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES.

(Pour : 19 – Contre : 0 – Abstention : 0).

	Titulaires	Suppléants
C. A MARNE-ET-GONDOIRE <i>(population totale</i> <i>légal INSEE 2020 :</i> <i>104 831 habitants)</i> 12 titulaires 12 suppléants	ARRUFAT Michel (Collégien) BARROCAL Steve (Conches-sur-Gondoire) CHAPOTELLE Michael (Saint-Thibault-des-Vignes) COLAISSEAU Olivier (Chanteloup-en-Brie) DELPECH Laurent (Dampmart) DELPORTE Jacques (Ferrières-en-Brie) DUJARRIER Serge (Montévrain) LEROY Edouard (Bussy-Saint-Georges) MAINGON Bernard (Gouvernes) MAJIC Nebojsa (Thorigny-sur-Marne) SAILLIER Marie (Lagny-sur-Marne) SIMON Laurent (Chalifert)	DUPLAN Sébastien (Montévrain) GUELLAFF Christophe (Guermantes) GUICHARD Frédéric (Bussy-Saint-Martin) GREUZAT Anne-Lyse (Thorigny-sur-Marne) JIMENEZ Jenny (Bussy-Saint-Georges) KOLOPP Alain (Lesches) MAILLARD Patrick (Jossigny) MARTINEAU Fabien (Dampmart) MICHEL Jean-Paul (Lagny-sur-Marne) PIFFRET Jean-François (Carnetin) RODRIGUEZ François (Jablines) SCHAEFFER Claude (Pomponne)
VAL D'EUROPE AGGLOMERATION <i>(population totale</i> <i>légal INSEE 2020 :</i> <i>36 885 habitants)</i> 5 titulaires 5 suppléants	ARNAUD Serge (Bailly-Romainvilliers) PEREZ Henri (Serris) POILPRET Isabelle (Chessy) SCHILLINGER Patrick (Magny-le-Hongre) VERDELLET Fernand (Couvray)	BIETH Guillaume (Couvray) POLLIEN Christophe (Bailly-Romainvilliers) GALLARDO Jean-Pierre (Chessy) JACOB François (Magny-le-Hongre) YAHOUEDEOU Servais (Serris)
C.A. PARIS VALLEE DE LA MARNE <i>(population totale</i> <i>légal INSEE 2020 :</i> <i>87 044 habitants)</i> 10 titulaires 10 suppléants	DELAUNAY Nicolas (Lognes) EUDE Gérard (Torcy) HAEGELIN Franck (Croissy-Beaubourg) LEGROS-WATERSCHOOT Corinne (Champs-S/Marne) LEVRON Denis (Émerainville) MORENCY Éric (Torcy) RATOUCHNIAK Patrick (Noisiel) SOUBIE-LLADO Marie (Champs-sur-Marne) TIENG Sithal (Noisiel) YUSTE André (Lognes)	AGOU Jean-Marc (Croissy-Beaubourg) BEGUE Gérard (Noisiel) BONNET Judith (Lognes) BOUGLOUAN Michel (Champs-S/Marne) COVIN Henri (Émerainville) GUILLAUME Daniel (Champs-S/Marne) JULIAN Patricia (Noisiel) LEHMANN Corinne (Lognes) SOLTY Annick (Torcy) VILLALBA MOLERO Florent (Torcy)

03 Rapport annuel du Président sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement (exercice 2021)
Et,
Rapport du concessionnaire année 2021 : concession pour l'exploitation des unités de traitement des eaux usées, réalisation et exploitation de la future unité de méthanisation
Et,
Rapport du concessionnaire année 2021 : concession de service public de collecte et de transport des eaux usées

Le Président informe les membres présents de la présence des deux concessionnaires SAUR et VEOLIA.

Le Président stipule que 3 rapports ont été reçus de la part des concessionnaires SAUR (stations) et VEOLIA (réseaux).

Le rapport du Président et les rapports des concessionnaires ont été présentés à la Commission de Contrôle Financier et à la Commission Consultative des Services Publics Locaux (CCSPL) qui se sont tenues avant la séance du comité syndical. Il précise qu'aucune association n'était présente à la CCSPL.

Il précise que les données financières du rapport du Président ont été vues lors du vote du Compte Administratif et que les éléments sur l'activité du syndicat sont des éléments connus.

Il cède la parole à MM. Genet et Will, VEOLIA, pour la présentation le rapport du concessionnaire année 2021 : concession de service public de collecte et de transport des eaux usées.

Il cède ensuite la parole à MM. Bergue et Laurence, SAUR, pour la présentation du rapport du concessionnaire année 2021 : concession pour l'exploitation des unités de traitement des eaux usées, réalisation et exploitation de la future unité de méthanisation.

Les membres du Comité Syndical n'émettent aucunes observations sur la présentation des rapports des concessionnaires.

M. Verdellet remercie les services pour tout le travail effectué et leur investissement dans la préparation du rapport du Président. Il complète en indiquant que le rapport est très complet, détaillé et très facile à lire.

Considérant :

- le contrat de concession pour l'exploitation des unités de traitement des eaux usées, réalisation et exploitation de la future unité de méthanisation, débuté le 1^{er} janvier 2021 ;
- les statuts de Marneo du 05 mars 2020, société dédiée ayant pour actionnaire unique Saur et pour objet exclusif l'exploitation du service public de traitement des eaux usées du Siam ;
- le contrat de concession de service public de collecte et de transport des eaux usées conclu avec la S.F.D.E. (Société Française de Distribution d'Eau), débuté le 1^{er} janvier 2017 ;
- le rapport du concessionnaire MARNEO pour l'exploitation des unités de traitement des eaux usées, réalisation et exploitation de la future unité de méthanisation ;
- le rapport du concessionnaire S.F.D.E. pour le service public de collecte et de transport des eaux usées ;
- l'obligation des titulaires de rendre compte à la collectivité délégante, conformément aux dispositions des contrats précités ;

- que le rapport annuel du Président sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement 2021 et les rapports 2021 des Concessionnaires pour l'exploitation des unités de traitement des eaux usées, réalisation et exploitation de la future unité de méthanisation et pour le service public de collecte et de transport des eaux usées ont été présentés au Bureau Syndical du 14/09/2022 ainsi qu'à la Commission Consultative des Services Publics Locaux le 21/09/2022 ;

Entendu l'exposé du Président sur lesdits rapports ;

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical,

APPROUVE le Rapport du Président sur le Prix et la Qualité du Service public de l'Assainissement 2021 présenté par le Président.

PREND ACTE du rapport de concession pour l'exploitation des unités de traitement des eaux usées, réalisation et exploitation de la future unité de méthanisation au titre de l'année 2021 et du rapport de concession de service public de collecte et de transport des eaux usées au titre de l'année 2021 ainsi que les documents qui y sont annexés

ADOPTÉ A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES.

(Pour : 19 – Contre : 0 – Abstention : 0).

04 Choix du mode de publicité des actes adoptés par le Siam

Le Président informe les membres présents qu'il y a lieu de choisir le mode d'affichage des actes pris par le Siam.

Considérant :

- que les actes pris par les syndicats (délibérations, décisions et arrêtés) entrent en vigueur dès qu'ils sont publiés pour les actes réglementaires et notifiés aux personnes intéressées pour les actes individuels et, le cas échéant, après transmission au contrôle de légalité ;
- que depuis le 1^{er} juillet 2022, par principe et pour toutes les collectivités, la publicité des actes réglementaires et décisions ne présentant ni un caractère réglementaire ni un caractère individuel sera assurée sous forme électronique sur leur site Internet. Les syndicats de communes ou les syndicats mixtes fermés bénéficient cependant d'une dérogation. Pour ce faire, ils peuvent choisir, par délibération, les modalités de publicité de leurs actes réglementaires et décisions ne présentant ni un caractère réglementaire ni un caractère individuel : - soit par affichage ; - soit par publication sur papier ; - soit par publication sous forme électronique ;

Entendu l'exposé du Président rappelant que cette réforme pose le principe de la publication des actes par voie électronique et précise que les syndicats mixtes fermés comme le Siam, peuvent par délibération choisir le mode de publication. Il propose au Comité Syndical d'opter pour la modalité de publicité suivante : par affichage au siège du Syndicat et par publication sous forme électronique sur le site internet du Siam ;

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical,

DÉCIDE de choisir la publicité des actes par affichage au siège du Syndicat et par publication sous forme électronique sur le site internet du Siam.

ADOPTÉ A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES.

(Pour : 19 – Contre : 0 – Abstention : 0).

05 Budget 2022 : Décision budgétaire Modificative n°2

Le Président cède la parole à M. Verdellet qui présente le point.

M. Verdellet précise qu'il s'agit d'ajustements de chapitres et d'articles.

Considérant qu'il est nécessaire d'apporter des modifications au budget 2022 afin d'approvisionner certains comptes (voir tableau ci-dessous) ;

Entendu l'exposé du Président proposant d'adopter une décision budgétaire modificative n°2 au budget 2022, pour les motifs exposés ci-avant ;

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical,

APPROUVE la Décision budgétaire Modificative n°2 ci-après au budget 2022 :

Section d'exploitation					
Chapitres	Comptes	Intitulé	Détail	en € HT	
				Dépenses	Recettes
65	6518	Autres redevances pour concessions, brevets, licences, procédés	Abonnements liés aux droits d'utilisation des logiciels	2 000.00	0.00
011	618	Divers		-2 000.00	0.00
012	6478	Autres charges sociales diverses	Récupération chèques déjeuners	13 200.00	0.00
012	648	Autres charges de personnel		-11 776.00	0.00
042	68111	Dotations aux amortissements sur immo. Incorporelles et corporelles	Ajustement des amortissements 2022	36 462.94	0.00
022		Dépenses imprévues	Opération comptable pour équilibre	-1 424.00	0.00
023		Virement à la section d'investissement (prévisions sans exécution)		-36 462.94	0.00
TOTAL				0.00	0.00

Section d'investissement					
Chapitres	Comptes	Intitulé	Détail	en € HT	
				Dépenses	Recettes
041	238	Avances et acomptes versées sur commandes d'immobilisation corporelles	Gestion comptable des avances sur marché ; remboursement de l'avance par régularisation en opération d'ordre.	100 000.00	0.00
	2315	Installations, matériel et outillage techniques		0.00	100 000.00
040	2805	Concessions et droits similaires, brevets, licences, droits et valeurs similaires	Ajustement des amortissements 2022	0.00	1 364.40
	28135	Installations générales, agencements, aménagements des constructions		0.00	10 099.48
	28153	Installations à caractère spécifique		0.00	953.60
	28155	Outillage industriel		0.00	289.40
	28156	Matériel spécifique d'exploitation		0.00	13 685.39
	28183	Matériel de bureau et matériel informatique		0.00	6 682.76
	28184	Mobilier		0.00	1 345.75
	28188	Autres		0.00	2 042.16
021		Virement de la section d'exploitation (prévisions sans exécution)		0.00	-36 462.94
TOTAL				100 000.00	100 000.00

ADOPTÉ A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES.
(Pour : 19 – Contre : 0 – Abstention : 0).

06 Adhésion au groupement de commandes du SDESM pour la fourniture et l'acheminement d'énergies et de services associés

Le Président indique que le SDESM organise une nouvelle campagne d'adhésion anticipée afin de pouvoir bénéficier de tarifs plus avantageux pour les années à venir. Il précise que le Siam est actuellement adhérent au groupement de commande constitué par le SDESM, pour l'achat d'électricité, jusqu'au 31/12/2024.

Considérant :

- que la loi NOME (**N**ouvelle **O**rganisation du **M**arché de l'**E**nergie) du 7 décembre 2010, la loi de consommation du 17 mars 2014 et la loi relative à l'énergie et au climat du 08 novembre 2019 disposent de la fin des tarifs réglementés de gaz et d'électricité ;
- que le SDESM propose de coordonner un groupement de commandes pour la fourniture et l'acheminement d'énergies et de services associés ;

Entendu l'exposé de Monsieur le Président précisant que les marchés coordonnés par le SDESM dans le cadre du groupement de commandes d'achats et de fourniture d'énergies, pour lequel le Siam est adhérent, arrive à échéance pour l'électricité au 31/12/2024 mais afin de pouvoir bénéficier de tarifs plus avantageux pour les années à venir compte tenu de la situation économique et la hausse des cours boursiers énergétiques, la nouvelle campagne d'adhésion est organisée de façon anticipée ;

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical,

APPROUVE le programme et les modalités financières.

AUTORISE l'adhésion du Siam au groupement de commandes d'énergies et services associés.

APPROUVE les termes de l'acte constitutif du groupement de commandes annexé à la présente délibération.

AUTORISE le Président à signer l'acte constitutif de groupement de commandes et tout acte nécessaire à son exécution.

AUTORISE le représentant du SDESM à signer les marchés et/ou accords-cadres et marchés subséquents issus du groupement et ce sans distinction de procédures ou de montants.

ADOPTÉ A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES.

(Pour : 19 – Contre : 0 – Abstention : 0).

07 Avenant n°4 au contrat de concession pour l'exploitation des unités de traitement des eaux usées, réalisation et exploitation de la future unité de méthanisation

Le Président rappelle que plusieurs avenants ont été pris lors des séances précédentes et qu'il y a d'autres avenants à venir.

À la demande du Président, M. Moskovoy poursuit en indiquant que cette intervention étant très complexe il revient au maître d'ouvrage de remettre en état les bandes de roulement des ouvrages de flottation.

Il indique que cet avenant a pour l'objet de différents échanges. Cet avenant a pour objet de confier à la société MARNEO les travaux de reprise de la bande de roulement des flottateurs de la file biologique T3 et de définir les modalités de prise en charge financière des travaux.

M. Maingon demande en quoi sont faites les bandes de roulement ?

Il est répondu qu'elles sont faites en béton et qu'il faut prévoir 1 an de travaux.

Considérant :

- le contrat de concession pour l'exploitation des unités de traitement des eaux usées, réalisation et exploitation de la future unité de méthanisation, notifié à la SAUR le 09 mars 2020 ;
- que dans le cadre de sa mission d'inventaire liée à la prise du contrat, le concessionnaire a mis en évidence une importante dégradation du support des bandes de roulement des ouvrages de flottation de la tranche T3.
- que les dysfonctionnements de cet atelier de traitement de la filière biologique T3 mettent en péril la continuité de service et de ce fait, ces travaux de remise en état des flottateurs ont un caractère d'urgence.

Entendu l'exposé du Président proposant à l'assemblée délibérante de confier à la société MARNEO les travaux de reprise de la bande de roulement des flottateurs de la file biologique T3 et de définir les modalités de prise en charge financière des travaux, objet de l'avenant n°4 ;

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical,

APPROUVE l'avenant n°4 au contrat de concession pour l'exploitation des unités de traitement des eaux usées, réalisation et exploitation de la future unité de méthanisation ayant pour objectif de confier à la société MARNEO les travaux de reprise de la bande de roulement des flottateurs de la file biologique T3 et de définir les modalités de prise en charge financière des travaux.

AUTORISE le Président à signer l'avenant n°4 et tous documents y afférent.

ADOPTÉ A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES.

(Pour : 19 – Contre : 0 – Abstention : 0).

08 Création d'un emploi permanent à temps complet pour le Pôle Réseaux

Le Président rappelle la réorganisation des services du Siam qui a été faite.

Il stipule que cet emploi sera créé pour permettre un avancement au grade d'Ingénieur Hors Classe.

Considérant qu'il est nécessaire de créer un emploi permanent pour permettre l'avancement de grade d'un agent ;

Entendu l'exposé du Président proposant à l'assemblée la création d'un emploi permanent à temps complet sur le grade d'Ingénieur Hors Classe – Catégorie A - Cadre d'Emplois des Ingénieurs Territoriaux ;

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical,

DÉCIDE :

- la création d'un emploi permanent à Temps Complet d'Ingénieur Hors Classe relevant de la catégorie A - Cadre d'emplois des Ingénieurs Territoriaux, pour permettre l'avancement de grade d'un agent ;
- la suppression d'un emploi permanent à Temps Complet d'Ingénieur Principal – catégorie A – Cadre d'emplois des Ingénieurs Territoriaux, *après avis du Comité Technique*, dès lors que l'agent aura été nommé sur son nouveau grade.

DIT que le tableau des effectifs sera modifié en conséquence.

PRÉCISE que les crédits correspondants sont inscrits au budget de l'exercice.

ADOPTÉ A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES.

(Pour : 19 – Contre : 0 – Abstention : 0).

Informations et questions diverses

- Postes à pourvoir

Le Président évoque les grosses difficultés rencontrées pour les recrutements et précise qu'un recours à un cabinet de recrutement privé a été décidé, pour 35 000 € environ pour 5 postes à pourvoir.

- Travaux unité de méthanisation

Le Président informe que les travaux ont débuté le 17/08. Une visite du chantier a été effectuée le 14/09 avec les membres du Bureau Syndical.

- Travaux Etoisis à Lagny-sur-Marne

Le Président informe que les travaux sont quasiment achevés.

- Contentieux SMACL

Le Président informe que le contentieux avec la SMACL est réglé après jugement du Tribunal Administratif. Il rappelle que ce contentieux fait suite à la contestation du Siam quant à l'augmentation de 5 % du montant de la cotisation, non contractuelle.

- Journée Portes Ouvertes

Le Président indique que cette journée a été un franc succès avec la visite d'environ 800 personnes.

Aucun autre point n'étant abordé et l'ordre du jour étant épuisé, le Président lève la séance à 21h32.

Le secrétaire de séance,

Fernand VERDELLET.